

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie nationale à Rufisque.

Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE	VOIE AERIENNE	
Six mois	Un an	Six mois	Un an
Sénégal et autres Etats de la CEDEAO	15.000f	31.000f.	-
Etranger : France, RDC R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie.	-	20.000f. 40.000f	
Etranger : Autres Pays		23.000f 46.000f	
Prix du numéro	Année courante 600 f	Année ant. 700f.	
Par la poste :	Majoration de 130 f par numéro		
Journal légalisé	900 f	-	Par la poste

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 1.000 francs

Chaque annonce répétée...Moitié prix

(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).

Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 1520790 630/81

SOMMAIRE**PARTIE OFFICIELLE****DECRET ET ARRETES****PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

2023			
12 juillet	Décret n° 2023-1319 portant organisation et fonctionnement de la Commission nationale de Gestion des Réfugiés et des Apatriades (CNGRA)	1046	

MINISTERE DE L'INTERIEUR

2023			
07 août	Arrêté ministériel n° 026292 autorisant la création d'une Association étrangère	1048	
07 août	Arrêté ministériel n° 026293 autorisant la création d'une Association étrangère	1049	
07 août	Arrêté ministériel n° 026294 autorisant la création d'une Association étrangère	1049	

**MINISTERE DES FINANCES
ET DU BUDGET**

2023			
10 août	Arrêté ministériel n° 026794 rendant exécutoire le rôle de la Contribution globale foncière (CGF) de l'année 2023	1050	

**MINISTÈRE DE L'EDUCATION
NATIONALE**

2023			
27 mars	Arrêté interministériel n° 007430 portant réglementation des frais d'inscription et d'études dans les établissements d'enseignement et de la formation professionnelle et technique.	1051	

**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE
SOCIAL ET DES RELATIONS
AVEC LES INSTITUTIONS**

2023			
17 août	Arrêté ministériel n° 027379 fixant la période d'inscription sur les listes électorales pour les élections générales de représentativité des centrales syndicales de travailleurs....	1052	

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES	1052
----------------	------

PARTIE OFFICIELLE**DECRET ET ARRETES**

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 2023-1319 du 12 juillet 2023 portant organisation et fonctionnement de la Commission nationale de Gestion des Réfugiés et des Apatrides (CNGRA)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU la loi n° 2022-01 du 15 avril 2022 portant statut des réfugiés et apatrides ;

VU le décret n° 2022-1774 du 17 septembre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2022-1775 du 17 septembre 2022 portant nomination des ministres et fixant la composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2022-1777 du 17 septembre 2022 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

SUR le rapport du Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République ;

DECRETE :

Chapitre premier. - *Dispositions générales*

Article premier. - Le présent décret est pris en application de la loi n° 2022-01 du 15 avril 2022 portant statut des réfugiés et apatrides.

Il a pour objet de fixer les règles de composition et de fonctionnement de la Commission nationale de Gestion des Réfugiés et des Apatrides (CNGRA), ci-après dénommée « la CNGRA. »

Art. 2. - La CNGRA est rattachée à la Présidence de la République.

Chapitre II. - *Composition de la CNGRA*

Art. 3. - La Commission nationale de Gestion des Réfugiés et des Apatrides est présidée par le chef de l'Etat-major particulier de Monsieur le Président de la République.

Elle comprend, en outre, les membres suivants :

- un représentant de la Présidence de la République ;
- un représentant du Premier Ministre ;
- un représentant du Ministre des Forces armées ;
- un représentant du Ministre chargé des Affaires étrangères ;
- un représentant du Ministère de la Justice ;
- un représentant du Ministère de l'Intérieur ;

- un représentant du Ministère chargé des Finances ;
- un représentant du Ministère chargé de l'Education ;
- un représentant du Ministère chargé de la Famille ;
- un représentant du Ministère chargé de l'Environnement ;
- un représentant du Ministère chargé de la Santé ;
- un représentant du Ministère chargé de l'Action sociale ;
- un représentant du Ministère chargé de la Solidarité nationale ;
- un représentant du Ministère chargé du Logement ;
- un représentant du Ministère chargé des Collectivités territoriales ;
- un représentant du Ministère chargé de la Jeunesse.

En cas d'empêchement, le Président de la CNGRA est suppléé par le représentant de la Primature ou celui d'un Ministère suivant l'ordre de préséance de la nomination des membres du Gouvernement.

Un suppléant est désigné pour chaque membre de la CNGRA.

Art. 4. - Les autres membres de la Commission sont nommés par arrêté du Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République, sur proposition des administrations qui y sont représentées.

Art. 5. - La Commission peut s'ajointre toute personne physique ou morale, nationale ou internationale, dont l'expertise lui est nécessaire.

Art. 6. - La rémunération et les avantages du Président de la Commission sont fixés par décret.

Les autres membres de la Commission perçoivent une indemnité de session dont le montant est fixé par arrêté du Président de la République.

Les personnes dont l'expertise est requise perçoivent l'indemnité de session allouée aux membres de la Commission.

Chapitre III. - *Fonctionnement de la CNGRA*

Art. 7. - Les réunions de la CNGRA sont présidées par le Président de la Commission.

Art. 8. - La Commission se réunit en session ordinaire au moins une fois par trimestre sur convocation de son président.

Elle se réunit en session extraordinaire à l'initiative de son président ou à la demande du Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République ou de la majorité de ses membres.

La convocation, l'ordre du jour et les dossiers correspondants sont adressés à chaque membre au moins sept (07) jours francs avant la réunion.

Les sessions de la Commission ont lieu à son siège ou, exceptionnellement, en tout autre lieu indiqué par le Président sur la convocation.

Art. 9. - La commission ne délibère que si les deux tiers au moins des membres la composant sont présents.

Si le quorum nécessaire pour délibérer n'est pas atteint lors de la première convocation, il est ramené à la majorité simple pour la convocation suivante.

Art. 10. - Les avis de la Commission sont pris à la majorité simple des voix des membres présents. En cas d'égalité, la voix du Président de séance est prépondérante.

Art. 11. - Les délibérations de la commission font l'objet d'un procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Le procès-verbal mentionne, en outre, le nom des membres ou leurs suppléants présents à la réunion ainsi que ceux des personnes invitées à titre consultatif.

Art. 12. - La Commission comprend les comités spécialisés ci-après :

- un Comité d'éligibilité au statut de réfugié et d'apatride ;
- un Comité d'appel.

Art. 13. - Le Comité d'éligibilité au statut de réfugié et d'apatride est chargé d'instruire les demandes d'admission au bénéfice du statut de réfugié ou d'apatride présentées par le Secrétariat permanent.

Art. 14. - Le Comité d'éligibilité se réunit au moins une fois par mois sur convocation du Président de la CNGRA et à chaque fois que de besoin.

Les autres règles de fonctionnement du Comité d'éligibilité sont fixées par décision du Président de la Commission.

Un représentant du Bureau national du Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) au Sénégal peut prendre part aux réunions du Comité d'éligibilité à titre d'observateur.

Art. 15. - Le Comité d'appel est chargé de connaître des recours en appel introduits par toute personne dont la demande d'admission au bénéfice du statut de réfugié ou d'apatride a fait l'objet d'un avis défavorable du Comité d'éligibilité.

Art. 16. - Le Comité d'appel se réunit à chaque fois que de besoin sur convocation du Président de la CNGRA.

Art. 17. - Les Présidents et les membres des Comités d'éligibilité et d'appel sont désignés par décision du Président de la CNGRA parmi les membres de la Commission.

Ils perçoivent une indemnité dont le montant est fixé par arrêté du Président de la République.

Art. 18. - Un comité régional de gestion des réfugiés et des apatrides est mis en place dans chaque région par arrêté du Gouverneur de région. Ledit arrêté fixe en même temps sa composition et ses attributions.

Art. 19. - La Commission dispose d'un Secrétariat permanent.

Le Secrétariat permanent assiste le Président de la Commission.

Il est dirigé par un Secrétaire, nommé par arrêté du Président de la République.

La rémunération du Secrétaire permanent est fixée par arrêté du Président de la République.

Art. 20. - Sous l'autorité du Président de la CNGRA, le Secrétaire permanent est notamment chargé :

- d'assurer le secrétariat de la Commission nationale de Gestion des Réfugiés et des Apatrides ;
- de préparer les réunions de la Commission et des Comités d'éligibilité et d'appel ;
- de recevoir et mettre en état les demandes d'admission au statut de réfugié ou d'apatride ;
- d'élaborer le budget, les programmes, les rapports d'activités et le rapport annuel ;
- de rendre compte au Président de la Commission de tout problème, événement ou situation liés à la gestion des réfugiés et apatrides ;
- d'assurer le suivi des relations de coopération technique dans le domaine de la gestion des réfugiés et apatrides avec les organismes appropriés, les organisations sous régionales, régionales et internationales compétentes ;
- de mettre en œuvre les décisions relatives à la mobilisation des services de l'Etat ainsi que les partenaires techniques et financiers impliqués dans la gestion des réfugiés et apatrides ;
- de veiller à la mise en œuvre des décisions prises par la Commission ;
- de tenir à jour une banque de données sur la situation des réfugiés et apatrides ;
- de gérer les matériels et moyens mis à la disposition de la CNGRA ;

- d'apporter l'assistance nécessaire aux réfugiés et apatrides ainsi qu'un soutien logistique pour leur installation ;
- de conduire toutes opérations de terrain destinées à l'enrôlement ou l'assistance aux réfugiés et apatrides ;
- de veiller à la sécurisation des lieux d'implantation des réfugiés et apatrides et d'assurer la protection de leurs personnes et de leurs biens.

Art. 21. - Le Secrétariat permanent comprend :

- un Secrétariat particulier ;
- un Bureau administratif et financier ;
- un Bureau des Affaires juridiques et du Contentieux ;
- un Bureau Statistiques et Suivi ;
- un Bureau de la Coopération ;
- un Bureau Accueil et Orientation.

Art. 22. - Le personnel du Secrétariat permanent peut comprendre des agents de l'Etat en détachement ou en suspension d'engagement et des agents recrutés sous le régime du droit du travail.

Art. 23. - Les règles d'organisation et de fonctionnement du Secrétariat permanent sont fixées par décision du Président de la Commission.

Art. 24. - Les ressources humaines et les moyens logistiques nécessaires au fonctionnement de la Commission sont mis à sa disposition par l'Etat, ses démembrements et les partenaires techniques et financiers.

Art. 25. - Les crédits nécessaires au fonctionnement de la Commission sont imputés sur les lignes inscrites dans le budget de la Présidence de la République.

Le Président de la Commission est administrateur des crédits.

Chapitre IV. - *Dispositions transitoires et finales*

Art. 26. - Jusqu'au fonctionnement effectif de la Commission nationale de Gestion des Réfugiés et des Apatrides, le Comité national chargé de la Gestion de la situation des Réfugiés, Rapatriés et des Personnes déplacées continue d'assurer la gestion de la situation des réfugiés.

Art. 27. - Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret, notamment le décret n° 78-484 du 05 juin 1978 relatif à la Commission des réfugiés, modifié et les dispositions relatives aux réfugiés du décret n° 2003-291 du 08 mai 2003 portant création du Comité national chargé de la Gestion de la Situation des Réfugiés, rapatriés et personnes déplacées.

Art. 28. - Le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République, le Ministre des Forces armées, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, le Ministre de l'Intérieur, le Ministre des Finances et du Budget, le Ministre des Infrastructures et des Transports terrestres, le Ministre de l'Education nationale, le Ministre de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants, le Ministre de la Santé et de l'Action sociale, le Ministre de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 12 juillet 2023.

Par le Président de la République

Macky SALL

Le Premier Ministre

Amadou BA

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté ministériel n° 026292 du 07 août 2023
autorisant la création
d'une Association étrangère

Article premier. - Est autorisée la création de l'Association étrangère dénommée « ASSOCIATION DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE », dont le siège social est établi au 59, Hann Montagne 6, Hann Bel Air à Dakar.

Art. 2. - L'Association mènera ses activités sur l'étendue du territoire national conformément à ses objectifs et dans le respect de la réglementation en vigueur en la matière.

Elle a pour but :

- d'unir les membres animés d'un même idéal et de créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- de sensibiliser les personnes handicapées contre la mendicité ;
- de s'entraider en cas de maladie et en équipement pour le déplacement ;
- d'encourager les initiatives de solidarité entre les membres.

Art. 3. - Cette association est administrée par :

- Boubacar TRAORE : **Président** ;
- Mamadou DOUMBIA : **Secrétaire général** ;
- Moussa TRAORE : **Trésorier général**.

Art. 4. - Toute modification apportée aux statuts et tout changement survenu dans l'administration de l'association devront être portés à la connaissance du Ministre de l'Intérieur avant leur prise d'effet.

Art. 5. - Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

*Arrêté ministériel n° 026293 du 07 août 2023
autorisant la création
d'une Association étrangère*

Article premier. - Est autorisée la création de l'Association étrangère dénommée « LA SORORITE (FEMINITE AU FEMININ) », dont le siège social est établi à la villa n° 195, Cité Assemblée, Ouakam à Dakar.

Art. 2. - L'Association mènera ses activités sur l'étendue du territoire national conformément à ses objectifs et dans le respect de la réglementation en vigueur en la matière.

Elle a pour but :

- d'accompagner les femmes entrepreneures, notamment de la diaspora d'Afrique de l'Ouest ;
- de créer une communauté de femmes, d'entraide et de solidarité ;
- de sensibiliser sur les questions liées à l'entrepreneuriat féminin ;
- d'être dans une démarche d'impact social et environnemental au Sénégal conformément aux ODD de l'ONU.

Art. 3. - Cette association est administrée par :

- Sarah Laure DELPLANQUE : **Présidente** ;
- Ndèye Thiané WADE : **Secrétaire générale** ;
- Anna DIOM : **Trésorière générale**.

Art. 4. - Toute modification apportée aux statuts et tout changement survenu dans l'administration de l'Association devront être portés à la connaissance du Ministre de l'Intérieur avant leur prise d'effet.

Art. 4. - Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

*Arrêté ministériel n° 026294 du 07 août 2023
autorisant la création
d'une Association étrangère*

Article premier. - Est autorisée la création de l'Association étrangère dénommée « CENTRE DE FOOTBALL YAKAAR », dont le siège social est établi au village de Sangue Lahou, Commune de Notto Diobass à Thiès.

Art. 2. - L'Association mènera ses activités sur l'étendue du territoire national conformément à ses objectifs et dans le respect de la réglementation en vigueur en la matière.

Elle a pour but :

- d'unir ses membres animés d'un même idéal et de créer entre eux des liens de fraternité, d'entraide et de solidarité ;
- d'accompagner les jeunes dans leur pratique du sport en général et en particulier le football vers leur meilleur niveau ;
- de contribuer à l'éducation des jeunes pour renforcer leur niveau d'études.

Art. 3. - Cette association est administrée par :

- Robert Thomas Alexander CUTHBERT : **Président** ;
- Kevin David WILLIAMSON : **Secrétaire général** ;
- Kyla Evelyn CUTHBERT : **Trésorière générale**.

Art. 4. - Toute modification apportée aux statuts et tout changement survenu dans l'administration de l'Association devront être portés à la connaissance du Ministre de l'Intérieur avant leur prise d'effet.

Art. 5. - Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

**MINISTERE DES FINANCES
ET DU BUDGET**

Arrêté ministériel n° 026794 du 10 août 2023 rendant exécutoire
le rôle de la Contribution globale foncière
(CGF) de l'année 2023

Article premier. - Est rendu exécutoire le rôle de la Contribution globale foncière (CGF) de l'année 2023 pour un montant global de deux milliards quarante-six millions trois cent quarante et un mille cent quatre-vingt (2.046.341.180) francs CFA, tel que détaillé à l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du présent arrêté.

Art. 2. - La date de mise en recouvrement dudit rôle, relatif à l'impôt visé supra, est fixée au 17 août 2023.

Art. 3. - Il est enjoint aux contribuables inscrits audit rôle, leurs représentants ou ayants droits de s'acquitter des montants dus, sous peine d'y être contraints par les voies de droit.

Art. 4. - Le Directeur général des Impôts et des Domaines et le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République du Sénégal.

DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

ARRETE

CGF

ANNEE D'IMPOSITION : 2023

Date émission : 17/07/2023

DESIGNATION DES PERCEPTIONS	ANNEE	RUBRIQUES	BUDGET COMMUNAL	TOTAL
49 RPM LOUGA	2023	CGF	23 592 723	23 592 723
50 PERCEPTION KEBEMER	2023	CGF	1 455 500	1 455 500
51 PERCEPTION LINGUÈRE	2023	CGF	1 705 000	1 705 000
53 RPM DIOURBEL	2023	CGF	2 713 082	2 713 082
54 PERCEPTION MBACKÉ	2023	CGF	5 856 854	5 856 854
55 PERCEPTION BAMBEY	2023	CGF	100 000	100 000
56 TPR FATICK	2023	CGF	17 811 850	17 811 850
57 PERCEPTION GOSSAS	2023	CGF	1 264 000	1 264 000
58 PERCEPT FOUNDIOUGNE	2023	CGF	450 000	450 000
59 TPR TAMBACOUNDA	2023	CGF	10 801 156	10 801 156
60 PERCEPTION BAKEL	2023	CGF	1 729 200	1 729 200
61 PERCEPTION KÉDOUGOU	2023	CGF	8 902 031	8 902 031
62 TPR KOLDA	2023	CGF	13 220 153	13 220 153
63 PERCEPTION VÉLINGARA	2023	CGF	934 000	934 000
64 PERCEPTION SÉDHIOU	2023	CGF	7 721 500	7 721 500
65 TPR ZIGUINCHOR	2023	CGF	1 079 583	1 079 583
66 RPM ZIGUINCHOR	2023	CGF	74 774 845	74 774 845
67 PERCEPTION BIGNONA	2023	CGF	1 522 083	1 522 083
68 PERCEPTION OUSSOUYE	2023	CGF	777 120	777 120
TOTAL GENERAL				2.046.341.180

DESIGNATION DES PERCEPTIONS	ANNEE	RUBRIQUES	BUDGET COMMUNAL	TOTAL
11 RPM SAINT-LOUIS	2023	CGF	40 503 137	40 503 137
20 RPM DAKAR-BOURGUIBA	2023	CGF	581 308 523	581 308 523
21 RPM DAKAR-PLATEAU	2023	CGF	568 082 339	568 082 339
31 PERCEPT GUEDIWAYE	2023	CGF	190 916 143	190 916 143
32 PERCEPTION PIKINE	2023	CGF	233 461 283	233 461 283
33 PERCEPTION RUFISQUE	2023	CGF	99 222 579	99 222 579
34 TPR THIES	2023	CGF	142 375	142 375
35 RPM THIES	2023	CGF	55 476 352	55 476 352
36 PERCEPTION MBOUR	2023	CGF	68 775 671	68 775 671
37 PERCEPTION TIVAOUANE	2023	CGF	870 000	870 000
44 TPR SAINT-LOUIS	2023	CGF	2 635 000	2 635 000
45 PERCEPTION DAGANA	2023	CGF	8 594 000	8 594 000
46 PERCEPTION MATAM	2023	:CGF	16 530 098	16 530 098
47 PERCEPTION PODOR	2023	CGF	3 122 000	3 122 000
48 TPR LOUGA	2023	CGF	291 000	291 000

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté interministériel n° 007430 du 27 mars 2023 portant réglementation des frais d'inscription et d'études dans les établissements d'enseignement et de la formation professionnelle et technique

Article premier. - Conformément aux dispositions des articles premier, 3 et 6.2 du décret n° 2022-89 du 17 janvier 2022 relatif aux régimes de prix et aux procédures de dénouement du contentieux économique, le présent arrêté fixe les frais d'inscription et d'études dans les établissements d'enseignement du Préscolaire, de l'Elémentaire, du Moyen et Secondaire général et du Supérieur et de la Formation professionnelle et technique.

Art. 2. - Les frais d'inscription sont gratuits dans tous les établissements de l'enseignement public préscolaire et élémentaire.

Les frais d'inscription sont fixés à trois mille (3.000) francs CFA dans les établissements de l'enseignement public moyen et secondaire général. Ils peuvent être portés à cinq mille (5.000) francs au maximum sur décision du Conseil de gestion de l'établissement.

Dans les établissements de formation professionnelle et technique, les frais d'inscription dans les lycées d'enseignement technique et les centres de formation professionnelle sont fixés ainsi qu'il suit :

- certificat d'aptitude professionnelle : 15.000 F CFA par apprenant ;
- brevet d'études professionnelles : 20.000 F CFA par apprenant ;
- brevet de technicien : 25.000 F CFA par apprenant ;
- baccalauréat technique : 25.000 F CFA par apprenant ;
- brevet de technicien supérieur : 35.000 F CFA par apprenant.

Art. 3. - Les frais de scolarité de tous les établissements privés d'enseignement préscolaire, élémentaire, moyen et secondaire général sont baissés de 10% par rapport aux tarifs appliqués au cours de l'année académique 2021-2022, sous réserve de l'application d'un montant minimal déterminé ci-après :

- 2.500 francs CFA pour l'enseignement préscolaire ;
- 3.000 francs CFA pour l'enseignement élémentaire ;
- 4.000 francs CFA pour l'enseignement moyen ;
- 5.000 francs CFA pour l'enseignement secondaire.

Nonobstant les dispositions de l'alinéa premier du présent article, les frais de scolarité sont payés mensuellement suivant un système arrimé à l'année scolaire.

Art. 4. - Les frais de scolarité des établissements privés de l'Enseignement supérieur sont baissés pour les apprenants, de nationalité sénégalaise ou originaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, ainsi qu'il suit :

- 10%, dans la Région de Dakar ;
- 5%, dans les autres régions du pays ;
- 5% pour les établissements privés de l'Enseignement supérieur du secteur de la santé sur tout le territoire national.

Art. 5. - Il est interdit à tout établissement d'enseignement préscolaire, élémentaire moyen et secondaire général, supérieur ou de la formation professionnelle et technique, de subordonner la fourniture de ses services au paiement de frais de scolarité par l'apprenant.

Art. 6. - Tout établissement d'enseignement préscolaire, élémentaire, moyen et secondaire général, supérieur ou de la formation professionnelle et technique, a l'obligation de publier les tarifs, fixés par le présent arrêté et qui lui sont applicables, de façon visible et lisible, par tout moyen approprié, notamment le marquage et l'affichage.

Art. 7. - Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont passibles des sanctions prévues par la législation en vigueur.

Art. 8. - Le Directeur de l'Enseignement moyen secondaire général, le Directeur de l'Enseignement préscolaire, le Directeur de l'Enseignement élémentaire, le Directeur général de l'Enseignement supérieur, le Directeur de la Formation professionnelle et technique et le Directeur du Commerce intérieur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, communiqué et publié où besoin sera.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Arrêté ministériel n° 027379 du 17 août 2023 fixant la période d'inscription sur les listes électorales pour les élections générales de représentativité des centrales syndicales de travailleurs

Article premier. - *Objet*

En application des dispositions de l'article 7, alinéa 5 de l'arrêté n° 15237/MTDSOPRI/DGTSS/DRTOP du 14 octobre 2016 fixant les règles d'organisation des élections générales de représentativité des centrales syndicales de travailleurs, le présent arrêté fixe la période d'inscription sur les listes électorales pour lesdites élections.

Article 2. - *Période d'inscription sur les listes électorales*

L'inscription sur les listes électorales pour les élections générales de représentativité des centrales syndicales de travailleurs est prévue pour la période du 28 août au 27 septembre 2023, inclus.

Article 3. - *Modalités*

Dès l'ouverture de la période des inscriptions fixée à l'article précédent, les employeurs des secteurs public, parapublic et privé sont tenus de faire parvenir la liste complète de leurs effectifs salariés, conformément aux dispositions de l'article 6 de l'arrêté n° 15237 du 14 octobre 2016 fixant les règles d'organisation des élections générales de représentativité des centrales syndicales, à la commission ad hoc mise en place à cet effet, au Préfet et à l'Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale du ressort.

Article 4. - *Disposition finale*

Le Directeur général du Travail et de la Sécurité sociale, les Gouverneurs et les Préfets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

PARTIE NON OFFICIELLE

Conservation de la Propriété et des Droits fonciers

Bureau de Mbour

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, dès mains du conservateur soussigné, dans un délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu en l'auditoire du Tribunal Grande Instance de Mbour.

Suivant réquisition n° 126, déposée le 17 février 2023, le Chef du Bureau des Domaines, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Sénégal, en exécution des prescriptions du décret n° 2023-233 du 18 janvier 2023, a demandé l'immatriculation au livre foncier de Mbour d'un immeuble consistant en un terrain situé à Tchiky/DIASS, d'une superficie de 03ha 01a 14ca, en vue de son attribution par voie de bail au profit de Monsieur Malick GUEYE, pour un usage agricole.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat du Sénégal comme dépendant du Domaine national par l'effet des dispositions de la loi n° 64-46 du 17 juin 1964 et pour avoir fait l'objet de la procédure prévue au titre II du décret n° 64-573 du 30 juillet 1964, ainsi qu'il résulte du décret n° 2023-233 du 18 janvier 2023 et n'est à sa connaissance, grevé d'aucun droit ou charges réels, actuels ou éventuels.

*Le Conservateur de la Propriété foncière,
Maguèye BOYE*

Conservation de la Propriété et des Droits fonciers
Bureau de Mbour

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, dès mains du conservateur soussigné, dans un délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu en l'auditoire du Tribunal Grande Instance de Mbour.

Suivant réquisition n° 134, déposée le 28 août 2023, le Chef du Bureau des Domaines, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Sénégal, en exécution des prescriptions du décret n° 2023-236 du 18 janvier 2023, a demandé l'immatriculation au livre foncier de Mbour d'un immeuble consistant en un terrain situé à Sandiara/Zone Industrielle, d'une superficie de 07ha 20a 03ca, en vue de son attribution par voie de bail au profit de la Société dénommée « SOLANCE INDUSTRIE S.A. »

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat du Sénégal comme dépendant du Domaine national par l'effet des dispositions de la loi n° 64-46 du 17 juin 1964 et pour avoir fait l'objet de la procédure prévue au titre II du décret n° 64-573 du 30 juillet 1964, ainsi qu'il résulte du décret n° 2023-236 du 18 janvier 2023 et n'est à sa connaissance, grevé d'aucun droit ou charges réels, actuels ou éventuels.

*Le Conservateur de la Propriété foncière,
Maguèye BOYE*

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particulier

Récépissé de déclaration de création de l'Association n° 021435 MINT/DGAT/DPL/DAPA

Le Directeur général de l'Administration territoriale,

VU le Code des obligations civiles et commerciales, donne récépissé à Monsieur le Président d'une déclaration en date du : 12 janvier 2023 faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

ASSOCIATION ALLIANCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET ENVIRONNEMENTAL (ANDHE)

dont le siège social est situé : villa n° 047, Quartier Ndiayenne, Thiaroye Kao, Commune de Yeumbeul sud à Dakar

Décision prise le : 18 février 2022

Pièces fournies :

Statuts

Procès-verbal

Liste des membres fondateurs

Composition du Bureau

Makhtar WADE *Président* ;
Mamadou Lamine Sadibou BADJI ..*Secrétaire général* ;
Coumba DIA *Trésorière générale*.
Dakar, le 03 août 2023.

**Récépissé de déclaration de création
de l'Association n° 021347/
MINT/DGAT/DLPL/DAPA**

Le Directeur général de l'Administration territoriale,

VU le Code des obligations civiles et commerciales,
donne récépissé à Monsieur le Président
d'une déclaration en date du : 02 février 2023
faisant connaître la constitution d'une association ayant
pour titre :

**ASSOCIATION DE RECHERCHE-ACTION
SUR LES DYNAMIQUES
OUEST-AFRICAINE**

dont le siège social est situé : RDC, Appt. 1, Villa
n° S/69, Hann Mariste 2 à Dakar

Décision prise le : 23 janvier 2023

Pièces fournies :

Statuts

Procès-verbal

Liste des membres fondateurs

Composition du Bureau

Abdoul Wahab CISSE *Président* ;

Diaga FAYE *Secrétaire général* ;

Pape Famara SENE *Trésorier général*.

Dakar, le 12 juin 2023.

Etude de Mes Daniel Sédar SENGHOR
& Jean Paul SARR
notaires associés

13-15, rue Colbert x Félix Faure - DAKAR (SÉNÉGAL)

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 6.393/
NGA (ex. 7.522/DG, propriété de TOTAL ENERGIE
S.A.)

2-2

OFFICE NOTARIAL
Maître Habib Tondéa VITIN, *notaire*
Charge de Notariale Dakar XVIII
Rufisque (Sénégal), Cité Millionnaire, Route des HLM

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Certificat d'inscription
du droit au bail portant sur le titre foncier n° 2058/R de
Rufisque attribué à Monsieur Souleymane NDIAYE.

2-2

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DE NOTAIRES
Mes Papa Ismael KÂ & Alioune KÂ
94, Rue Félix Faure BP. 2899 - DAKAR

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 7.671/
NGA, appartenant à Monsieur Malick DIENG. 2-2

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DE NOTAIRES
Mes Papa Ismael KÂ & Alioune KÂ
94, Rue Félix Faure BP. 2899 - DAKAR

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 1.225/
GR, de la Commune de Grand Dakar (ex.7.027/DG), appartenant à Monsieur Aliou SOW. 2-2

OFFICE NOTARIAL
Me Aïssatou Kamissokho Guèye DIAGNE, *notaire*
50, Av. Nelson Mandela Dakar - BP : 3.405

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du lot n° 111 à distraire du droit au bail objet du titre foncier n° 11.900/DP, appartenant à ce jour exclusivement à Monsieur Mamadou Makhtar DIAW. 2-2

OFFICE NOTARIAL
Me Aïssatou Kamissokho Guèye DIAGNE, *notaire*
50, Av. Nelson Mandela Dakar - BP : 3.405

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du lot n° 45 à distraire du droit au bail objet du titre foncier n° 15.205/NGA, appartenant à ce jour exclusivement à Monsieur Mbaye Madiaki THIAM. 2-2

Etude de Me Papa Sambaré DIOP & Nguénar DIOP
Notaires associés
186, Avenue Lamine GUÈYE - BP 3923 - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 10.479/DG de Dakar et Gorée reporté au livre foncier de Grand Dakar sous le n° 6.392/GR, appartenant à Monsieur Ibrahima BA, né à Keur Madiabel (Sénégal), en 1935. 1-2

Etude de M^e Mohamedou Malal BARRY
Avocat à la Cour
 38, Avenue Malick Sy x Rue 12 Médina
 Résidence le Djolof 2^e étage Appartement 15 - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 8819/DK d'une superficie de 419 m² sis à Fass Delorme, Dakar, appartenant à Monsieur Harona MBOW né en 1981 à Sinthiou Danghé de statut Musulman et marié selon les rites de l'Islam.

1-2

Etude de Me Ahmadou Lamine Bara NDIR
Notaire Titulaire
 De la Charge de Diourbel I
 Diourbel, Quartier Escale RN
 Avenue Léopold Sédar Senghor - BP : 421

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 1262/MB, appartenant à Madame Patrizia SARTORI.

1-2

CABINET D'AVOCATS
 Me Fara GOMIS,
Avocat à la Cour
 90, Avenue Blaise Diagne à Dakar - Sénégal

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 30.600/DG, reporté au livre foncier de Ngor Almadies sous le TF n° 1956/NGA, appartenant au GIE Khour Kérétou d'une superficie de 150 m² situé à Dakar Banlieue Grand Yoff Sud.

1-2

Etude de Me Marie BÂ, *notaire*
Successeur de Me Ndèye Sourang Cissé DIOP
 Face ancienne Ecole Française Jacques Prévert
 BP : 104 Saly - BP : 186 Thiès - Sénégal

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 148/TH reporté au livre foncier de Mbour sous le titre foncier n° 52/MB, appartenant à ce jour à Monsieur Papa Gaye THIOUNE.

1-2

Etude Mes Pélagie KANTISSA, Dominique SARR,
 Rachel Arkeita SYLVA & Antoine GOMIS
Notaires Associés
 Liberté VI Extension, 205 bis, Immeuble Mandela
 Dakar (Sénégal)

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie originale du titre foncier n° 2.018/DP, propriété de la « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ET DE TRAVAUX PUBLICS. »

1-2

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
 Maîtres Aïssatou SOW, Mouhamadou MBACKE,
 Fatou Demmo MBALLO, Awa DIOP & Souleymane GUEYE
Notaires associés
 Titulaire de la Charge de Dakar III créée en 1959
 (Successeur de Me Amadou Nicolas MBAYE
 & de Me Boubacar SECK)

27, Rue Jules Ferry x Moussé DIOP BP. 897 - DAKAR (Sénégal)

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 6694/GR, de Grand Dakar, appartenant à Monsieur Cheikh THIAM.

1-2

ORABANK COTE D'IVOIRE
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

(en millions de francs CFA)

POSTE	PRODUITS/CHARGES	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	97.151 117.959
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-43.942 -53.433
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	6 0
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	36.910 50.075
5	COMMISSIONS (CHARGES)	-6.657 -10.892
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	4.394 6.162
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	0 0
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1.151 1.599
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-245 -269
10	PRODUIT NET BANCAIRE	88.762 111.201
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0 0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-45.836 -55.392
13	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECiations DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	-3.685 -4.077
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	39.241 51.732
15	COÛT DU RISQUE	-15.381 -27.573
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	23.860 24.159
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES	48 399
18	RESULTAT AVANT IMPÔT	23.908 24.558
19	IMPÔTS SUR LES BENEFICES	-2.422 -1.226
20	RÉSULTAT NET	21.486 23.332

ORABANK COTE D'IVOIRE
BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

(en millions de francs CFA)

CODES POSTES	ACTIF	MONTANTS NETS		CODES POSTES	PASSIF	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N			Exercice N-1	Exercice N
1	Caisse, banque centrale, CCP	155.010	262.610	1	Banques centrales, CCP	0	0
2	Effets publics et valeurs assimilées	659.535	717.961	2	Dettes interbancaires et assimilées	528.775	558.521
3	Créances interbancaires et assimilées	75.088	106.574	3	Dettes à l'égard de la clientèle	1.306.518	1.625.180
4	Créances sur la clientèle	1.011.560	1.180.215	4	Dettes représentées par un titre	0	0
5	Obligations et autres titres à revenu fixe	1.221	1.212	5	Autres passifs	7.500	14.669
6	Action et autres titres à revenu variable	500	500	6	Comptes de régularisation	13.466	11.942
7	Actionnaires ou associés	0	0	7	Provisions	5.076	5.473
8	Autres actifs	36.047	46.558	8	Emprunts et titres émis subordonnés	10.352	19.987
9	Comptes de régularisation	6.709	6.605	9	Capitaux propres et ressources assimilées	110.375	131.207
10	Participations et autres titres détenus à long terme	785	787	10	Capital souscrit	69.444	69.444
11	Parts dans les entreprises liées	0	0	11	Primes liées au capital	0	0
12	Prêts subordonnés	0	0	12	Réserves	2.152	5.375
13	Immobilisations incorporelles	3.102	2.880	13	Ecarts de réévaluation	0	0
14	Immobilisations corporelles	32.505	41.077	14	Provisions réglementées	0	0
TOTAL DE L'ACTIF		1.982.062	2.366.979	TOTAL DU PASSIF		1.982.062	2.366.979

HORS - BILAN

ENGAGEMENTS DONNES	486.555	738.376
1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	163.433	152.622
2 ENGAGEMENT DE GARANTIE	323.122	305.032
3 ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	280.722
ENGAGEMENTS REÇUS	949.249	1.413.077
4 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
6 ENGAGEMENT DE GARANTIE	949.249	1.413.077
6 ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

ETAT FINANCIER DETAILLE ORABANK COTE D'IVOIRE ET SUCCURSALE - 31 DECEMBRE 2022

	NOTES	BURKINA FASO	COTE D'IVOIRE	GUINEE BISSAU	MALI	NIGER	SENEGAL	INTERCO	DEC2022	DEC2021
CAISSE, BANQUE CENTRALE CCP	1	29 743 185 273	129 005 810 044	5 739 169 165	6 767 490 453	17 971 974 848	73 382 360 541	0	262 609 990 324	155 010 469 858
EFFECTS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	2	170 758 172 832	28 005 364 912	50 345 266 932	18 543 720 777	38 407 904 830	211 280 967 877	0	717 961 398 160	659 535 046 092
CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	3	14 004 695 757	52 630 036 138	1 634 814 751	17 432 706 533	13 586 368 707	56 825 474 139	-49 539 968 331	106 574 127 695	75 087 809 517
CREANCES SUR LA CLIENTELE	4	185 235 862 717	314 077 726 134	39 477 062 684	100 655 781 274	75 898 888 889	464 870 133 711	0	1 180 215 425 409	1 011 559 735 645
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES, A REVENU FIXE	5	0	1 212 068 766	0	0	0	0	0	1 212 068 766	1 220 733 562
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	6	0	500 000 000	0	0	0	0	0	500 000 000	500 000 000
ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AUTRES ACTIFS	8	1 677 387 499	10 379 163 369	2 479 782 185	2 692 252 542	6 119 004 910	21 461 141 041	1 747 018 806	46 556 610 351	36 047 580 266
COMPTES DE REGULATIONS	9	212 377 639	3 338 201 118	136 762 109	501 339 736	43 359 061	1 983 016 894	0	6 015 056 557	6 709 200 793
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS										
A LONG TE	10	210 190 000	58 514 996 529	15 000 000	16 602 205	15 000 000	15 000 000	58 000 000 000	786 788 734	785 186 529
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRETS SUBORDONNES	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13	246 438 346	739 082 589	299 517 122	573 418 948	568 946 692	452 930 495	0	2 880 334 192	3 101 7032 16
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14	5 983 758 911	8 495 882 672	1 084 004 002	13 495 376 779	7 103 089 733	4 915 232 517	0	41 077 344 614	32 504 840 98
TOTAL DE L'ACTIF		408 072 268 973	807 498 332 271	101 231 378 950	160 678 689 247	160 104 567 670	835 186 857 215	-105 792 949 525	2 366 979 144 802	1 982 062 306 535
PASSIFS										
BANQUES CENTRALES, CCP	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DETTESS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	2	137 077 379 279	179 125 906 148	46 591 237 560	71 437 157 768	22 583 690 127	147 993 150 048	-46 287 547 808	558 520 973 122	528 774 521 475
DETTE A L'EGARD DE LA CLIENTELE	3	232 820 362 597	496 237 751 976	42 444 999 666	106 925 214 130	120 199 698 487	626 551 856 898	0	1 625 180 083 865	1 306 518 413 600
DETTEES REPRESENTEES PAR UN TIRRE	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AUTRES PASSIFS	5	2 267 753 579	5 858 224 058	734 79 949	1 104 135 483	1 515 817 514	3 490 152 734	-301 530 393	14 669 292 922	7 499 748 696
COMPTES DE REGULARISATION	6	2 701 375 096	1 594 230 086	129 309 882	683 553 242	1 436 435 691	5 396 681 119	0	11 941 585 116	13 465 607 406
PROVISIONS	7	1 341 031 162	138 473 668	117 518 164	1 968 611 329	399 358 614	1 508 381 007	0	5 473 373 944	5 076 129 546
EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	8	0	20 080 538 888	794 939 444	315 333 350	0	0	1 203 871 324	19 986 940 558	10 352 546 481
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	9	31 864 167 260	104 463 207 447	10 418 634 266	21 755 316 055	13 969 567 238	50 246 635 338	58 000 000 000	131 206 895 494	110 375 339 344
CAPITAL SOUSCRIT	10	7 000 000 000	69 443 750 000	2 500 000 000	9 000 000 000	16 000 000 000	23 500 000 000	58 000 000 000	69 443 750 000	69 443 750 000
PRIMES LIÉS AUX CAPITAL	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RESERVES	12	1 286 449 646	1 133 037 554	422 904 585	0	31 593 123	2 500 602 580	0	5 374 587 488	2 151 626 141
ECARTS DE REVALUATION	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PROVISIONS REGLEMENTEES	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0
REPORT A NOUVEAU (+/-)	15	17 544 297 589	25 886 222 500	5 938 703 024	-29 809 489 177	-3 532 160 756	17 029 453 676	0	33 057 026 836	17 293 554 224
RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	16	6 033 420 025	8 000 197 393	1 557 026 657	-945 826 878	1 470 134 871	7 216 579 082	0	23 331 531 150	21 486 408 979
TOTAL PASSIF		408 072 268 972	807 498 332 271	101 231 378 950	160 678 689 247	160 104 567 671	835 186 857 235	-105 792 949 525	1 982 062 306 547	

ETAT FINANCIER DETAILLE ORABANK COTE D'IVOIRE ET SUCCURSALE - 31 DECEMBRE 2022

ACTIFS	NOTES	BURKINA FASO	COTE D'IVOIRE	GUINEE BISSAU	MALI	NIGER	SENEGAL	INTERCO	DEC 2022	DEC 2021	
HORS BILAN	1	0	0	0	0	20	0	19	12	12	
NOTES	BURKINA FASO	COTE D'IVOIRE	GUINEE BISSAU	MALI	NIGER	SENEGAL	INTERCO	INTERCO	DEC 2022	DEC 2021	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	20 939 919 911	25 427 058 156	4 266 917 368	10 488 239 443	21 988 770 913	69 510 958 677	-152 621 864 468	-163 433 128 317	-152 621 864 468	-163 433 128 317	
ENGAGEMENT DE GARANTIE	36 758 118 811	56 465 906 784	29 439 665	31 015 420 483	43 798 431 206	136 754 205 213	-305 031 522 242	-333 122 220 754	-305 031 522 242	-333 122 220 754	
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	163 998 800 000	0	0	0	116 723 370 000	-280 722 170 000	-280 722 170 000	-280 722 170 000	-280 722 170 000	
ENGAGEMENTS DONNES	32	57 698 038 722	245 891 764 940	4 506 357 033	41 503 659 926	65 787 202 199	-322 988 533 890	-738 375 556 710	-486 555 349 071	-486 555 349 071	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ENGAGEMENT DE GARANTIE	-116 353 561 667	-497 972 559 384	-59 708 387 294	-72 170 005 197	-136 460 780 662	-530 411 212 761	-141 307 670 6965	-949 248 751 061	-141 307 670 6965	-949 248 751 061	
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ENGAGEMENTS RECUS	33	-116 353 561 667	-497 972 559 384	-59 708 387 294	-72 170 005 197	-136 460 780 662	-530 411 212 761	-1 413 076 706 965	-949 248 751 061	-1 413 076 706 965	-949 248 751 061
COMPTES DE RESULTAT	NOTES	BURKINA FASO	COTE D'IVOIRE	GUINEE BISSAU	MALI	NIGER	SENEGAL	INTERCO	DEC 2022	DEC 2021	
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1	21 938 230 031	34 779 023 677	6 459 599 999	7 015 453 529	7 351 789 146	-41 827 707 304	-1 412 832 948	-117 938 970 738	-97 150 692 934	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	2	-11 302 069 512	-15 379 562 516	-2 113 145 692	-2 812 034 750	-2 454 701 672	-20 784 732 775	-1 412 832 948	-53 433 434 029	-43 941 628 388	
REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
COMMISSIONS (PRODUITS)	4	5 318 013 427	10 416 115 546	2 990 164 392	4 994 865 768	4 830 552 682	-21 525 195 125	0	50 074 907 236	36 909 448 626	
COMMISSIONS (CHARGES)	5	-601 381 169	-1 178 873 285	-429 905 283	-409 690 713	-782 614 947	-7 489 075 724	0	-10 891 541 121	-6 657 260 245	
GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFL	6	1 756 939 675	671 380 513	644 752 421	335 695 265	361 451 384	2 391 025 187	0	6 162 144 445	4 394 286 789	
GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFL	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATIONS BANCAIRES	8	76 707 178	111 596 396	32 152 085	740 156 754	250 892 876	367 001 338	0	1 558 506 627	1 151 427 343	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIONS BANCAIRES	9	0	6 247 344	-72 881 311	0	-20 339 656	-169 208 991	0	-268 677 302	-245 073 482	
PRODUIT NET BANCAIRES	10	0	0	0	9 864 445 849	9 537 029 813	-37 668 811 764	0	111 200 876 594	88 761 893 577	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	11	8 320 064 614	-10 825 360 743	-5 113 854 805	-7 498 654 881	-7 434 303 996	-16 200 265 002	0	0	0	
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	12	335 119 288	980 331 828	-454 979 661	578 743 973	-602 123 734	-1 125 332 855	0	-4 076 631 339	-3 684 836 811	
AUX OPRECAPI	13	8 531 235 228	11 607 740 357	1 961 902 145	1 781 046 994	1 500 602 083	-20 343 213 907	0	51 731 741 214	39 241 422 086	
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	14	-2 503 381 597	-9 573 517 972	-354 415 189	-2 772 184 489	-243 013 290	-12 612 718 533	0	-27 573 204 490	-15 380 857 455	
COUT DU RISQUE	15	6 027 854 131	8 034 222 385	1 607 486 956	-985 137 495	1 743 615 373	-7 730 495 574	0	24 158 536 724	23 860 564 630	
RESULTAT D'EXPLOITATION	16	290 300 000	975 008	0	0	0	0	0	55 392 504 041	45 835 634 680	
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTHS IMMOBILISES	17	6 258 154 31	8 035 197 399	1 607 486 956	-813 064 193	1 753 557 744	-7 716 579 082	0	24 557 911 113	23 908 711 013	
RESULTAT AVANT IMPOT	18	-24 734 06	-35 000 000	-50 360 299	-132 762 685	-283 422 873	-500 000 000	0	-1 226 379 963	-2 422 302 035	
IMPOT SUR LES BENEFICES	19	6 033 420 025	8 000 197 399	1 557 026 657	-945 826 878	1 470 134 871	7 216 579 082	0	23 31 531 150	21 486 408 978	
RESULTAT NET	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

ETABLISSEMENT : COFINA-SENEGAL

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

(en FCFA)

CODE POSTE	ACTIF	BRUT	2022 AMT/PROV	NET	2021 NET
A01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	4.636.674.125	0	4.636.674.125	4.670.502.412
A10	Valeur en caisse	248.163.907	0	248.163.907	330.011.767
A11	Billets et monnaies	248.163.907	0	248.163.907	330.011.767
A12	Comptes ordinaires débiteurs	15.103.687	0	15.103.687	475.088
A2A	Autres comptes de dépôts débiteurs	4.264.208.612	0	4.264.208.612	4.164.208.612
A2H	Dépôts à terme constitués	3.500.000.000	0	3.500.000.000	3.400.000.000
A2I	Dépôts de garantie constitués	764.208.612	0	764.208.612	764.208.612
A2J	Autres dépôts constitués	0	0	0	0
A3A	Comptes de prêts	0	0	0	0
A3B	Prêts à moins d'un an				
A3C	Prêts à terme				
A60	Créances rattachées	109.197.919		109.197.919	175.806.945
A70	Prêts en souffrance	0		0	0
	Prêts immobilisés				
A71	Prêts en souffrance de 6 mois au plus				
A72	Prêts en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus				
A73	Prêts en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus				
B01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	53.609.296.657	1.949.975.029	51.659.321.628	52.538.853.530
B2D	Crédits à court terme	27.877.926.558	0	27.877.926.558	24.562.227.101
B2N	Comptes ordinaires	495.631.351	0	495.631.351	327.460.013
B30	Crédits à moyen terme	11.213.114.904	0	11.213.114.904	9.597.590.956
B40	Crédits à long terme	7.404.137.141	0	7.404.137.141	5.027.002.157
B65	Créances rattachées	883.275.821	0	883.275.821	4.662.791.744
B70	Crédits en souffrance	5.735.210.882	1.949.975.029	3.785.235.853	8.361.781.559
	Crédits immobilisés	2.848.233.444	0	2.848.233.444	7.933.876.847
B71	Crédits en souffrance de 6 mois au plus	567.066.703	226.953.190	340.113.513	61.132.338
B72	Crédits en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	2.319.910.735	1.723.021.839	596.888.896	366.772.374
B73	Crédits en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	0	0	0	0
C01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	6.777.174.098	172.610.650	6.604.563.448	5.143.629.532
C10	Titres de placement	0	0	0	0
C30	Comptes de stocks	16.027.393	0	16.027.393	5.695.339
C31	Stocks de marchandises	8.276.580		8.276.580	5.556.330
C33	Stocks de fournitures	7.750.813		7.750.813	139.009
C34	Autres stocks et assimilés	0	0	0	0
C40	Débiteurs divers	6.040.353.072	172.610.650	5.867.742.422	4.523.884.182
C55	Créances rattachées	0	0	0	0
C56	Valeur à l'encaissement avec crédit immédiat	35.839.941		35.839.941	3.622.655
C59	Valeurs à rejeter	0	0	0	0
C6A	Comptes d'ordre et divers	684.953.692	0	684.953.692	610.427.356
C6B	Comptes de liaison				
C6C	Comptes de différence de conversion				
C6G	Comptes de régularisation actif	521.827.819	0	521.827.819	511.371.540
C6Q	Comptes transitoires	0	0	0	0
C6R	Comptes d'attente actif	163.125.873	0	163.125.873	99.055.816
D01	VALEURS IMMOBILISEES	5.733.100.330	1.821.504.572	3.911.595.758	2.190.420.464
D1A	Immobilisations financières	0		0	0
D10	Prêts et titres subordonnés				
D1E	Titres de participation				
D1L	Titres d'investissement				
D1S	Dépôts et cautionnements	267.207.461	0	267.207.461	213.282.496
D23	Immobilisations en cours	649.550.893	0	649.550.893	306.204.655
D24	Incorporelles	0	0	0	0
D25	Corporelles	649.550.893	0	649.550.893	306.204.655
D30	Immobilisations d'exploitation	3.778.797.036	1.797.883.929	1.980.913.107	1.195.918.474
D31	Incorporelles	350.807.771	320.234.781	30.572.990	76.514.125
D36	Corporelles	3.427.989.265	1.477.649.148	1.950.340.117	1.119.404.349
D40	Immobilisations hors exploitation	53.956.554	23.620.643	30.335.911	35.809.009
D41	Incorporelles				
D45	Corporelles	53.956.554	23.620.643	30.335.911	35.809.009
	Immobilisations acquises par réalisation de garantie	983.588.386		983.588.386	439.205.830
D46	Incorporelles				
D47	Corporelles	983.588.386	0	983.588.386	439.205.830
D50	Crédit bail et opérations assimilées	0		0	0
D51	Crédit - bail				
D52	L.O.A,				
D53	Location - vente				
D60	Créances rattachées	0		0	0
D70	Créances en souffrance	0		0	0
D71	Créances en souffrance de 6 mois au plus				
D72	Créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus				
D73	Créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus				
E01	ACTIONNAIRES, ASSOCIES OU MEMBRES	0		0	0
E02	Actionnaires, associés ou membres, capital non appelé	0		0	0
E03	Actionnaires, associés ou membres, capital appelé non versé	0		0	0
E05	EXCEDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS			0	0
E90	TOTAL DE L'ACTIF	70.756.245.210	3.944.090.251	66.812.154.959	64.543.405.938

ETABLISSEMENT : COFINA-SENEGAL

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

(EN FCFA)

CODE POSTE	PASSIF	BRUT	2022 AMT/PROV	2022 NET	2021 NET
F01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	23.033.299.493		23.033.299.493	21.211.730
F1A	Comptes ordinaires créditeurs	1.735.870.671		1.735.870.671	2.503.014.795
F2A	Autres comptes de dépôts créateurs	1.000.000.000		1.000.000.000	
F2B	Dépôts à terme reçus				
F2C	Dépôts de garantie reçus				
F2D	Autres dépôts reçus				
F3A	Comptes d'emprunts	19.717.999.104		19.717.999.104	18.237.676.069
F3E	Emprunts à moins d'un an				
F3F	Emprunts à terme	19.717.999.104		19.717.999.104	18.237.676.069
F50	Autres sommes dues aux institutions financières				
F55	Ressources affectées	415.941.864		415.941.864	113.551.626
F60	Dettes rattachées	163.487.854		163.487.854	357.488.359
G01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	35.695.253.019		35.695.253.019	32.991.147.359
G10	Comptes ordinaires créditeurs	13.620.643.411		13.620.643.411	13.565.959.376
G15	Dépôts à terme reçus	12.193.827.617		12.193.827.617	11.377.141.592
G2A	Comptes d'épargne à régime spécial	4.535.854.702		4.535.854.702	3.585.579.315
G30	Autres dépôts de garantie reçus	5.189.139.848		5.189.139.848	4.368.282.017
G35	Autres dépôts reçus	0		0	0
G60	Emprunts				
G70	Autres sommes dues				
G90	Dettes rattachées	155.787.441		155.787.441	94.185.059
H01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	2.345.129.411		2.345.129.411	1.743.895.781
H10	Versements restant à effectuer				
H40	Créditeurs divers	2.241.375.708		2.241.375.708	1.391.827.820
H6A	Comptes d'ordre et divers	103.753.703		103.753.703	352.067.961
H6B	Comptes de liaison				
H6C	Comptes de différences de conversion				
H6G	Comptes de régularisation - passif	92.977.641		92.977.641	352.067.961
H6P	Comptes d'attente - passif	10.776.062		10.776.062	0
K01	VERSEMENTS RESTANTS A EFFECTUER SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0		0	0
K20	Titres de participation	0		0	0
L01	PROVISIONS, FONDS PROPRES ET ASSIMILÉS	5.738.473.037		5.738.473.037	8.596.631.949
L10	Subventions d'investissement	0		0	0
L20	Fonds affectés				
L21	Fonds de garantie	193.693.069		193.693.069	316.557.396
L22	Fonds d'assurance				
L23	Fonds de bonification				
L24	Fonds de sécurité				
L25	Autres fonds affectés				
L27	Fonds de crédit				
L30	Provisions pour Risques et Charges	102.314.775		102.314.775	50.786.867
L31	Provisions pour charges de retraite	24.000.000		24.000.000	22.000.000
L32	Provisions pour risque d'exécution des engagements par signatures				
L33	Autres provisions pour risques et charges	78.314.775		78.314.775	28.786.867
L35	Provisions réglementées				
L36	Provisions pour risques afférents aux opérations de crédits à moyen et long termes				
L37	Provision spéciale de réévaluation				
L41	Emprunts et titres émis subordonnés	3.817.871.000		3.817.871.000	2.997.723.490
L43	Dettes rattachées aux emprunts et titres émis subordonnés	143.149.305		143.149.305	143.149.305
L45	Fonds pour risques financiers généraux	0		0	0
L50	Primes liées au capital	0		0	0
L55	Réserves	409.431.927		409.431.927	323.200.611
L56	Réserve générale	409.431.927		409.431.927	323.200.611
L57	Réserves facultatives	0		0	0
L58	Autres réserves				
L59	Ecart de réévaluation des immobilisations				
L60	Capital	3.075.000.000		3.075.000.000	3.075.000.000
L61	Capital appelé	3.075.000.000		3.075.000.000	3.075.000.000
L62	Capital non appelé				
L65	Fonds de dotation				
L70	Report à nouveau (+ou-)	-2.936.090.697		-2.936.090.697	295.191.332
L75	Excédent des produits sur les charges				
L80	Résultat de l'exercice (+ou -)	933.103.658		933.103.658	574.875.438
L81	Excédent ou déficit en instance d'approbation				
L82	Excédent ou déficit de l'exercice	0		0	0
L90	TOTAL PASSIF	66.812.154.960		66.812.154.960	64.543.405.938

ETABLISSEMENT : COFINA-SENEGAL

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

(en FCFA)

CODE POSTE	CHARGES	2022	2021
R08	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	1.819.631.436	2.191.600.053
R1A	Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	425.961.644	536.249.221
R1B	organe financier		
R1C	caisse centrale		
R1D	trésor public		
R1E	CCP		
R1F	Banques et correspondants	425.961.644	536.249.221
R1H	Etablissements financiers		
R1I	SFD		
R1K	Autres institutions financières		
R1L	Intérêts sur autres comptes de dépôt créditeurs	38.072.222	
R1N	Dépôts à terme reçus	38.072.222	
R1P	depot de garantie reçu		
R1Q	Autres dépôts reçus		
R2A	Intérêts sur compte d'emprunts	1.102.176.770	1.473.235.293
R2F	Intérêts sur emprunts à moins d'un an	1.102.176.770	1.473.235.293
R2G	Intérêts sur emprunt à terme		
R2R	Autres intérêts		
R2T	Divers intérêts		
R2Z	Commissions	253.420.800	182.115.539
R3A	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES BENEFICIAIRES OU CLIENTS	974.929.378	933.647.004
R3C	Intérêts sur comptes des membres, bénéficiaires ou clients	974.929.378	933.647.004
R3D	Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs		
R3F	Intérêts sur dépôts à terme reçus	888.325.834	867.935.779
R3G	Intérêts sur comptes d'épargne à régime spécial	86.603.544	65.711.225
R3H	Intérêts sur dépôts de garantie reçus		
R3J	Intérêts sur autres dépôts reçus		
R3N	Intérêts sur emprunts et autres sommes dues		
R3Q	Autres intérêts		
R3T	Commissions		
	MARGE D'INTERET BENEFICIAIRE	7.071.554.719	6.718.045.525
	TOTAL CHARGES D'INTERETS	2.794.560.814	3.125.247.057
	CHARGES SUR OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS		
R4B	DIVERSES		
R4C	Charges et pertes sur titres de placement		
R4K	Charges sur opérations diverses		
R4N	Commissions		
R5B	CHARGES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
R5C	Frais d'acquisition		
R5D	Etalement de la prime		
R5E	CHARGES SUR CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	4.534.420	765.727
R5G	Charges sur operations de credit bail	4.534.420	765.727
R5H	Dotations aux amortissements		
R5J	Dotations aux provisions		
R5K	Moins-values de cession		
R5L	Autres charges	4.534.420	765.727
R5M	Charges sur operations de location avec option d'achat		
R5N	Dotations aux amortissements		
R5P	Dotations aux provisions		
R5Q	Moins-values de cession		

ETABLISSEMENT : COFINA-SENEGAL
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

(en FCFA)

CODE POSTE	CHARGES	2022	2021
R5R	Autres charges		
R5S	Charges sur opérations de location-vente		
R5T	Dotations aux amortissements		
R5U	Dotations aux provisions		
R5V	Moins-values de cession		
R5X	Autres charges		
R5Y	Charges sur emprunts et titres émis subordonnés	321.404.013	398.850.513
R6B	Pertes sur opérations de change		
R6C	Commissions		
R6F	CHARGES SUR OPERATIONS HORS BILAN	0	0
R6K	Charges sur engagements de financements reçus des institutions financières		
R6L	Charges sur engagements de financements reçus des membres, clients ou bénéficiaires		
R6M	Charges sur engagements de garantie reçus des institutions financières		
R6P	Charges sur engagements de garantie reçus des membres bénéficiaires ou clients	0	0
R6S	Charges sur engagements sur titres		
R6T	Charges sur autres engagements reçus		
R6V	CHARGES SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS		
R6W	Charges sur les moyens de paiement		
R6X	Autres charges sur prestation de services financiers		
R7A	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION FINANCIERE		
R7B	Moins -values sur cession d'éléments d'actif		
R7C	Transferts de produits d'exploitation financière		
R7D	Diverses charges d'exploitation financière		
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES		
	MARGE D'INTERETS BENEFICIAIRE	7.071.554.719	6.718.045.525
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS	0	0
	PRODUITS FINANCIER NET	7.071.554.719	6.718.045.525
	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCK	0	0
R8G	Achats de marchandises	0	0
R8J	stocks vendus	0	0
R8L	Variations de stocks marchandise	32.351.670	35.100.000
	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	9.237.014.545	8.409.682.704
S02	FRAIS DE PERSONNEL	2.569.422.192	2.192.368.183
S03	Salaires et traitements	2.150.073.132	1.921.635.693
S04	Charges sociales	419.349.060	250.056.416
S05	Rémunérations versées aux stagiaires		20.676.074
S1A	IMPOTS ET TAXES	531.475.809	378.037.112
S1B	Autres impots, taxes et versements assimilés sur rémunérations	60.274.645	55.820.398
S1C	Autres impots, taxes et prélèvements assimilés versés à l'administration des impots	471.201.164	322.216.714
S1D	Impots directs	181.111.141	40.952.596
S1G	Impots indirects	279.455.383	256.645.838
S1H	Droits d'enregistrement et de timbre	10.634.640	13.703.278
S1J	Impots et taxes divers		10.915.002
S1K	Autres impots, taxes et prélèvements assimilés versés aux autres organismes		
S2A	AUTRES CHARGES EXTERNES ET CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	2.380.287.963	2.117.690.636
S2B	Services extérieurs	794.435.725	655.648.815
S2C	Redevances de crédit-bail		
S2D	Loyers	467.559.975	392.199.611
S2F	Charges locatives et de co-propriété	0	0
S2H	Entretien et réparations	113.607.490	90.641.801

ETABLISSEMENT : COFINA-SENEGAL

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

(en FCFA)

CODE POSTE	CHARGES	MONTANTS	
		2022	2021
S2J	Primes d'assurance	202.520.075	168.470.753
S2K	Etudes et recherches	0	0
S2M	Frais de formation du personnel	9.331.585	3.354.000
S2L	Divers	1.416.600	982.650
S3A	Autres services extérieurs	1.491.093.131	1.337.934.656
S3B	Personnel extérieur à l'institution	154.803.223	166.931.303
S3C	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	628.805.085	674.814.230
S3E	Publicité, publications et relations publiques	66.631.666	27.517.715
S3G	Transport de biens		
S3J	Transports collectifs du personnel	0	0
S3L	Déplacements, missions et réceptions	157.363.583	112.880.240
S3M	Achat non stockés de matières et fournitures	208.807.532	197.751.684
S3N	Frais postaux et frais de télécommunication	274.682.042	158.039.484
S3P	Divers		
S4A	Charges diverses d'exploitation	94.759.107	124.107.165
S4B	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires		
S4D	Indemnités de fonction versées	59.351.714	49.425.714
S4I	Frais de tenue d'assemblée	16.230.793	17.109.686
S4K	Moins-values de cession sur immobilisations	0	0
S4L	sur immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
S4M	sur immobilisations financières	0	0
S4P	Transferts de produits d'exploitation non financière	0	0
S4Q	Produits rétrocédés	0	0
S4R	Autres transferts de produits	0	0
S4S	Autres charges diverses d'exploitation non financière	19.176.600	57.571.765
T50	DOTATIONS AU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX	0	0
T51	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	367.414.353	417.031.609
T53	Dotation aux amortissements de charge à répartir	0	0
T54	Dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation	361.941.255	405.669.044
T55	Dotations aux amortissements des immobilisations hors exploitation	5.473.098	11.362.565
T56	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations en cours		
T57	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation		
T58	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations hors exploitation		
T6B	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	3.388.414.228	3.304.555.164
T6C	Dotations aux provisions sur créances en souffrance	1.994.604.594	1.720.325.807
T6D	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de 6 mois au plus	1.078.898.321	634.773.437
T6E	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	671.924.357	1.085.522.370
T6F	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	243.781.916	
T6G	Dotations aux provisions pour dépréciation d'autres éléments d'actif		
T6H	Dotations aux provisions pour risques et charges	110.223.506	50.218.658
T6J	Dotations aux provisions réglementées	0	0
T6K	Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	1.283.586.128	1.534.010.699
T6L	Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	0	0
T80	CHARGES EXCEPTIONNELLES	24.298.521	47.706.004
T81	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS		5.000.000
T82	IMPOTS SUR LES EXCEDENTS	475.852.773	335.067.161
L80	EXCEDENT	933.103.658	574.875.438
T84	TOTAL CHARGES	13.823.120.413	12.932.294.604

ETABLISSEMENT : COFINA-SENEGAL

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

(en FCFA)

CODE POSTE	PRODUITS	MONTANTS	
		2022	2021
V08	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	229.893.457	381.296.097
V1A	Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	8.741.286	14.288.700
V1B	Organe financier		0
V1C	Caisse centrale		0
V1D	Trésor public		0
V1E	CCP		0
V1F	Banques et correspondants	8.741.286	14.288.700
V1H	Etablissements financiers		0
VII	SFD		0
V1K	Autres institutions financières		0
V1L	Intérêts sur autres comptes de dépôts débiteurs	221.152.171	367.007.397
V1Q	Intérêts sur dépôts à terme constitués	221.152.171	367.007.397
V1R	Intérêts sur dépôts de garantie constitués		0
V1S	Intérêts sur autres dépôts constitués		0
V2A	Intérêts sur comptes de prêts	100.103.193	0
V2C	Intérêts sur prêts à moins d'un an		0
V2G	Intérêts sur prêts à terme		0
V2Q	Autres intérêts		
V2S	Divers intérêts		
V2T	Commissions	100.103.193	
V3A	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES BENEFICIAIRES OU CLIENTS	9.636.222.076	9.461.996.485
V3B	Intérêts sur crédit aux membres, bénéficiaires ou clients	5.514.819.757	5.453.642.580
V3G	Autres crédits à court terme	4.079.503.943	4.204.053.677
V3M	Intérêts sur crédits à moyen terme	704.091.515	870.454.869
V3N	Intérêts sur crédits à long terme	731.224.299	379.134.034
V3R	Autres intérêts	24.846.556	146.491
V3T	Divers intérêts	24.846.556	146.491
V3X	Commissions	4.096.555.763	4.008.207.414
	MARGE D'INTERET DEFICITAIRE	9.636.222.076	9.461.996.485
	TOTAL PRODUITS D'INTERETS	0	0
V4B	PRODUITS SUR OPERATIONS SUR TITRES ET SUR OPERATIONS DIVERSES	0	0
V4C	Produits et profits sur titres de placement	0	0
V4D	Intérêts sur crédits accordés au personnel non membre	0	0
V4E	Produits sur opérations diverses	0	0
V4F	Commissions	23.646.694	14.198.250
V5B	PRODUITS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES		0
V5C	Produits sur prêts et titres subordonnés		0
V5D	Dividendes et produits assimilés sur titres de participation		0
V5F	Produits et profits sur titres d'investissement		0
V5G	PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES		
V5H	Produits sur opérations de crédit-bail		0
V5J	Loyers		0
V5K	Reprises de provisions		0
V5L	Plus-values de cession		0
V5M	Autres produits	0	
V5N	Produits sur opérations de location avec option d'achat	0	
V5P	Loyers		0
V5Q	Reprises de provisions		0
V5R	Plus-values de cession		0
V5S	Autres produits		0
V5T	Produits sur opérations de location avec option vente		0
V5V	Loyers		0
V5W	Reprises de provisions		0
V5X	Plus-values de cession		0
V5Y	Autres produits		0
V6B	Gains sur opérations de change		0
V6C	Commissions		0

ETABLISSEMENT : COFINA-SENEGAL

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

(en FCFA)

CODE POSTE	PRODUITS	MONTANTS	
		2022	2021
V6F	PRODUITS SUR OPERATIONS HORS BILAN	239.683.511	230.037.919
V6K	Produits sur engagements de financement donnés aux institutions financières	0	0
V6L	Produits sur engagements de financement donnés aux membres, clients ou bénéficiaires	78.588.000	87.635.754
V6N	Produits sur engagements de garantie donnés aux institutions financières	0	0
V6P	Produits sur engagement de garantie donnés aux membres, bénéficiaires ou clients	151.084.965	137.766.829
V6R	produits sur engagements sur titres	0	0
V6S	Produits sur autres engagements donnés	10.010.546	4.635.336
V6U	PRODUITS SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	0	0
V6V	Produits sur les moyens de paiement	0	0
V6W	Autres produits sur prestations de services financiers	0	0
V7A	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION FINANCIERE	0	0
V7B	Plus-values sur cession d'éléments d'actif	0	0
V7C	Transferts de charges d'exploitation financière	0	0
V7D	Divers produits d'exploitation financière	0	0
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	0	0
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS	0	0
	MARGE D'INTERET DEFICITAIRE	0	0
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	0	0
	CHARGE FINANCIERE NETTE	0	0
	VENTES		
V8B	MARGE COMMERCIALE	48.805.811	50.349.075
V8C	Ventes de marchandises	0	0
	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	3.283.190.686	2.462.453.541
W4A	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	109.768.444	88.158.742
W4B	Redevances pour concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	0	0
W4D	Indemnités de fonction et rémunération d'administrateurs, gérants reçues	0	0
W4G	Plus-values de cession	0	0
W4H	sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
W4J	sur immobilisations financières	0	0
W4K	Revenues des immeubles hors exploitation	0	0
W4L	Transferts de charges d'exploitation non financière	109.768.444	88.158.742
W4M	Charges refacturées	109.768.444	88.158.742
W4N	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0
W4P	Autres transferts de charges	0	0
W4Q	Autres produits divers d'exploitation	251.268.615	261.116.050
W50	PRODUCTION IMMOBILISEE	0	0
W51	Immobilisations corporelles	0	0
W52	Immobilisations incorporelles	0	0
W53	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0	30.750.000
X50	REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX	0	0
X51	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
X54	Reprises d'amortissements des immobilisations	0	0
X56	Reprises de provisions sur immobilisations	0	0
X6B	REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	3.173.422.242	2.374.294.799
X6C	Reprises de provisions sur créances en souffrance	1.764.955.372	1.349.361.948
X6D	Reprises de provisions sur créances en souffrance de 6 mois au plus	0	296.423.506
X6E	Reprises de provisions sur créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	1.764.955.372	54.127.352
X6F	Reprises de provisions sur créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	0	998.811.090
X6G	Reprises de provisions pour dépréciation des autres éléments d'actif	0	8.235.695
X6H	Reprises de provisions pour risques et charges	0	319.791.024
X6I	Reprises de provisions réglementées	0	0
X6J	Récupération sur créances amorties	1.408.466.870	696.906.132
X80	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6.570.061	40.097.187
X81	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	3.736.309	0
L80	DEFICIT	0	0
X84	TOTAL PRODUITS	13.823.120.413	12.932.294.604

ETABLISSEMENT : COFINA-SENEGAL**HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2022****DIMF 2900**

(en FCFA)

CODE POSTE	LIBELLES	MONTANTS	
		2022	2021
N1A	ENGAGEMENT DE FINANCEMENT		
N1H	ENGAGEMENTS DONNES EN FAVEUR DES INSTITUTIONS FINANCIERES		
N1J	ENGAGEMENTS RECUS DES INSTITUTIONS FINANCIERES		
N1J	ENGAGEMENTS DONNES EN FAVEUR DES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS		
N1K	ENGAGEMENTS RECUS DES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	2.796.833.150	4.687.810.000
	ENGAGEMENT DE GARANTIE		
N2A	D'ordre des institutions financières		70.000.000
N2H	Reçus des institutions financières		
N2J	D'ordre des membres, bénéficiaires ou clients	2.022.812.193	1.817.757.234
N2M	Reçus des membres, bénéficiaires ou clients	0	0
	ENGAGEMENTS SUR TITRES		
N3A	Titres à livrer		
N3B	Intervention à l'émission		
N3C	Marché gris		
N3D	Autres titres à livrer		
N3E	Titres à recevoir		
NRF	Intervention à l'émission		
NRG	Marché gris		
N3H	Autres titres à livrer		
	ENGAGEMENTS SUR OPERATIONS EN DEVISES		
	OPERATIONS DE CHANGE AU COMPTANT		
P1A	Frances CFA achetés non encore reçus		
PIB	Devises achetées non encore reçues		
P1C	Frances CFA vendus non encore livrés		
P1D	Devises vendues non encore livrées		
	PRETS OU EMPRUNTS EN DEVISES		
P1E	Devises prêtées non encore livrées		
P1F	Devises empruntées non encore reçues		
	OPERATIONS DE CHANGE A TERME		
P1G	Opérations de change à terme francs cfa à recevoir contre devises à livrer		
P1H	Opérations de change à terme devises à recevoir contre FCFA à livrer		
P1J	Opérations de change à terme devises à recevoir contre devises à livrer		
P1K	Opérations de change à terme devises à livrer contre devises à recevoir		
PIL	Report/déport non couru à recevoir		
P1M	Report/déport non couru à payer		
PIR	Intérêts non courus en devises couverts à recevoir		
P1S	Intérêts non courus en devises couverts à payer		
PIV	Ajustements devises hors bilan		
	AUTRES ENGAGEMENTS		
Q1A	Engagements donnés		
Q1B	Engagements reçus		
	OPERATIONS EFFECTUES POUR LE COMPTE DE TIERS		
Q1C	Valeurs à l'encaissement non disponibles		
Q1F	Comptes exigibles après encaissements		
Q1J	Comptes de suivi des engagements de financement consortiaux		
Q1K	Comptes de suivi des engagements de garantie consortiaux		
Q1L	Comptes de suivi des crédits consortiaux		
Q1M	Crédits distribués pour le compte de tiers		
N90	ENGAGEMENTS DOUTEUX		

Date d'arrêté :		TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES	DIMF 2005
		COFINA	(EN FCFA)
Code	LIBELLES	Amort/Provisions	Montants nets
B01	ACTIF		
	Créances sur les membres, bénéficiaires ou clients	1.949.975.029	51.659.321.628
B2D	Crédits à court terme		27.877.926.558
B30	Crédits à moyen terme		11.213.114.904
B40	Crédits à long terme		7.404.137.141
B70	Crédits en souffrance	1.949.975.029	3.785.235.853
D50	Crédit-bail et opérations assimilées		
D51	Crédit-bail		
D52	Location avec option d'achat		
D53	Location-vente		
D70	Créances en souffrance sur crédit-bail et opérations assimilées		
G01	PASSIF		
	Dettes à l'égard des membres, bénéficiaires ou clients	35.695.253.019
G10	Comptes ordinaires crébiteurs		13.620.643.411
G15	Dépôts à terme reçus		12.193.827.617
G2A	Comptes d'épargne à régime spécial		4.535.854.702
G60	Emprunts		
G70	Autres sommes dues		

Date d'arrêté : ETATS DES BIENS DONNES EN CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES		DIMF 2006
		COFINA
		(EN FCFA)
LIBELLES	Durée	Montants bruts
CREDIT BAIL		
LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT		
LOCATION - VENTE		NEANT
CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES		
TOTAL		

Date d'arrêté :	ETATS DES BIENS DETENUS DANS LE CADRE DE LA CONCESSION			DIMF 2007
31/12/2022				COFINA
P : A				(EN FCFA)
POSTES	DUREE	VALEUR D'INVENTAIRE ou VALEUR DE MARCHÉ	CONCESSIONNAIRE	
			NOM	VALEUR DECLAREE DANS LE CAHIER DES CHARGES
NEANT				
TOTAL			TOTAL	

Date d'arrêté :	ETATS DES BIENS DETENUS DANS LE CADRE DE LA CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE			DIMF 2008
31/12/2022				COFINA
P : A				(EN FCFA)
Libellés des biens inscrits à l'actif frappés de la clause de RP	Objet clause de réserve	Montant bruts	Calendrier arrêté	
			Date d'inscription	Durée de jouissance
NEANT				
TOTAL				

COFINA SENEGAL
DETAIL COMPTE 6221 -
PERSONNEL EXTERIEUR A L'INSTITUTION
AU 31 DECEMBRE 2022

DIMF 2009

(en francs CFA)

Libellés	EFFECTIF							FACTURATION A L'INSTITUTION
	NATIONAUX	Autres Etats UMOA	HORS UMOA	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	TOTAL	
1. Cadres supérieurs								
2. Techniciens supérieurs et cadres moyens								
3. Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés								
4. Employés, manœuvres, ouvriers et apprentis	3							154 803 223
TOTAL								
<i>PERMANENTS</i>								
<i>SAISONNIERS</i>								
<i>TOTAL</i>								

COFINA SENEGAL
ETATS DES CREDITS EN SOUFFRANCE
AU 31 DECEMBRE 2022

DIMF 2010

(en francs CFA)

CREDITS EN SOUFFRANCE	Crédits et Prêts en souffrance	Dépôts de garantie	Soldes restant dus	Provisions	Crédits et Prêts en souffrance nets
Crédits comportant au moins un échéance impayée \leq à 6 mois	567 066 703	-	567 066 703	226 953 190	340 113 513
Crédits comportant au moins une échéance impayée > 6 mois et \leq à 12 mois	2 319 910 735	300 023	2 319 610 712	1 723 021 893	596 888 896
Crédits comportant au moins une échéance impayée > 12 mois et \leq à 24 mois	-	-	-	-	-
TOTAL	2 888 977 438	300 023	2 886 677 4151	949 975 029	937 002 409

COFINA SENEGAL
ETAT DES INFORMATIONS ANNEXES
AU 31 DECEMBRE 2022

DIMF 2011

(en francs CFA)

LIBELLES	Montant / Effectif
Encours des engagements par signature à court terme	2 796 833 150
Encours des engagements par signature à moyen et long termes	-
Montant total consacré par l'institution aux opérations autres que les activités d'épargne et de crédit	35 839 941
Nombre total de membres, bénéficiaires ou clients de l'institution	113 487
Nombre total de groupements de l'institution ainsi que de leurs membres
Nombre total de membres, bénéficiaires ou clients de sexe masculin de l'institution	37 419
Nombre total de membres, bénéficiaires ou clients de sexe féminin de l'institution	58 751
Nombre total de groupements bénéficiaires	17 317
Nombre total d'usagers bénéficiaires	113 487
Nombre total de sociétaires bénéficiaires
Population cible de la caisse (ou son estimation)
Dépôts à plus d'un an du SFD auprès des institutions financières	3 500 000 000
Dépôts à terme à plus d'un an des membres, bénéficiaires ou clients auprès de la caisse	6 432 679 621
Compte d'épargne à régime spécial	4 535 854 702
Autres dépôts à plus d'un an des membres, bénéficiaires ou clients auprès de la caisse	-
Recouvrements sur prêts intervenus au cours de l'exercice	-
Recouvrements sur prêts attendus au cours de l'exercice

COFINA SENEGAL
ETAT DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE
AU 31 DECEMBRE 2022

DIMF 2011-1

(en francs CFA)

LIBELLES	Montant / Effectif
Encours des engagements par signature données à court terme
Encours des engagements par signature données à moyen et long terme	2 796 833 150
Total	2 796 833 150

COFINA SENEGAL
ETAT DE L'ENCOURS DES CREDITS DES DIX (10) DEbiteurs les plus importants
AU 31 DECEMBRE 2022

(en francs CFA)

PRENOMS/NOMS/N° D'IDENTIFICATION	DUREE INITIALE DU CREDIT	DUREE RESTANTE A COUVRIR	MONTANT NET EN FCFA
COSETRAN SUARL	65	58	500 000 000
ABA GROUP SARL	25	14	468 959 010
EDK OIL	26	25	400 000 000
COMPTOIR COMMERCIAL SERIGNE TOUBA SUARL	52	48	360 000 000
BIJOUTERIE SERIGNE BABACAR SUARL	26	23	350 000 000
ZELTEX SENEGAL SA	18	4	327 395 166
KEUR ARAME DIAPALE	70	62	300 000 000
SATRACONS - SA	68	38	298 817 662
SYSROAD SARL	38	27	288 918 635
DJOLOF CHICKEN	14	5	258 695 842
TOTAL			3 552 786 315

COFINA SENEGAL
ETAT DE L'ENCOURS TOTAL
DES PRETS AUX DIRIGEANTS
AU 31 DECEMBRE 2022

DIMF 2013

(en francs CFA)

NOMS / PRENOMS / N° D'IDENTIFICATION	ENCOURS DES PRETS BRUTS
DIANKHA FATOU	19 160 000
BA HAMAD	10 691 069
SARR ADAMA	9 958 925
DIALLO MAMADOU	9 296 584
SOCK DOUDOU	9 117 950
DIENG EL HADJI NDARY	7 811 018
NDIAYE CHEIKH AHMED TIDIANE	6 762 265
PONGUY WILLIAMS	6 364 228
CISSE ABDOU LAHAT	6 107 295
NDIAYE ABIBATOU	5 926 533
MBAYE DJIBRIL KA	5 575 090
SAKHO IBRAHIMA	4 938 778
FAYE YAYE AISSATOU DIOP	4 883 806
KANE ABDOU SALAM	4 751 414
NDIAYE ABDOULAYE	4 679 713
THIOUNE YACINE	4 486 447
DIOUF PAPA DIALIGUE	4 268 642
FALL PAPA OUMAR	4 014 517
GUEYE SERIGNE MOR DIOP	3 951 022
NIANG AMETH	3 741 066
SOW IBRAHIMA	3 735 681
DIOUF MAMADOU MARA	3 700 000
DIAGNE CHEIKH	3 537 971
SAKHO NDEYE MARIEME	3 506 532
DIOP OUSSEYNOU SEYNI	3 468 903
SARR MADIAP	3 413 859
KEITA PAPA ALY	3 385 092
MBENGUE KHALA	3 300 395
BA CHEIKH AHMED TIDIANE	3 211 606
GHONANG ANNIE BLONDE	3 163 665
NDIAYE NDEYE BINETA	3 121 244
KANDE MASSAL GLOIRE JUNIOR	3 041 622
DIALLO NDEYE AIDA	3 000 132
DRAME NDEYE AWA	2 950 998
DOGBE LERINS L. AHOUefa	2 732 911
THIAW FATOU	2 699 686
DRAME OUSSEYNOU	2 659 390
DIOUN IBRAHIMA	2 625 117
NGOM ELHADJI OUMAR	2 469 389
KONTE MOUSSA	2 411 333
DIOUF ISMAEL DIONE	2 375 707
MARA SALLA	2 298 804
FAYE PROSPERT DEMBA	2 159 152
SECK JEAN MICHEL	2 159 152
NDIAYE CHEIKH TIDIANE	2 000 000
NDIAYE MARIE AGNES	2 000 000
GHONANG ANNIE BLONDE	2 000 000
DIENG EL HADJI NDARY	1 982 111
FALL LALA MAREME	1 925 796
THIAM MODOU	1 906 678
AGBOTON VICTOR BENOIT LOKOSSOU	1 906 300

NOMS / PRENOMS / N° D'IDENTIFICATION	ENCOURS DES PRETS BRUTS
GUEYEALY	1 889 623
TOURE IBRAHIMA	1 875 082
DIENG OUSMANE	1 859 316
SECK MATY	1 833 360
SARR ABDOU AKIM	1 823 348
THIAM MAMADOU	1 811 480
DIOUF HAMDY MOUSTAPHA	1 799 026
NGOM SAFIETOU	1 716 740
BEYE MOUSSA	1 700 000
NDAO MAME DIARRA	1 665 084
SECK CHEIKH	1 610 041
SANE BABA	1 599 922
DIOP SAMBA YELA	1 542 931
NDIAYE BIRAME	1 500 000
THIAM MADAOUR	1 500 000
DIALLO OULEYMATOU	1 500 000
MBACKE SOKHNAADAMA	1 443 950
KEITA FATOUMATA BINTOU	1 430 010
SANGARE ADAMA	1 400 000
NDIAYE SAYBATOU	1 394 489
DIOUF MAME CHEIKH TIDIANE	1 388 224
COULIBALY LASSANA	1 388 224
TOURE IBRAHIMA	1 360 858
LOUMABDOULAYE	1 336 165
NDAW ABDOU	1 331 496
MOUYOUNGUIN YANNICK G.D.	1 257 431
NGOM ABSA	1 252 639
DIAGNE MALE	1 252 639
NDIAYE ASSANE	1 250 000
NDOYEADELE	1 248 818
SOW MAMADOU	1 248 818
SALL IBRAHIMA	1 191 611
DIA DAOUDA	1 188 937
GUEYE MOUHAMADOU MOUSTAPHA	1 177 461
BENDE KOUADIO THIERRY NICAAISE	1 144 294
SECK IBRAHIMA FALL	1 089 308
GAYE IBRAHIMA MOHAMED	1 033 772
WADE ALASSANE	1 022 259
CAMARA ABDOULAYE	1 000 000
DIENE VICTORINE SOPHIE CLAUDE	1 000 000
FALL ABDOULAYE	1 000 000
WADE MALICK	962 927
NDIAYE ABDOULAYE	962 927
LOMBAYANG	953 340
DIOUF PAPE AMADOU	953 340
DIOP IDY BOCAR	943 668
DIOP THIAM NDEYE BINTA	939 490
NDIR IBRAHIMA	935 556
FAYE EL HADJ MAURY	908 716
DIAKHABY SEYDINA MOUHAMED	904 560
SY MOUSSA	899 514
FALL PAPA OUMAR	832 545
DEMBELEABDOULAYE	810 891
TOURE CHERIF MAMINA	781 429
NIANG ALAIN VALDIO DIO	732 573
SONKO YAYE SIRE	730 674
NIANG ABABACAR SADI KH	725 822
DIBA MARIAMA	716 269

NOMS / PRENOMS / N° D'IDENTIFICATION	ENCOURS DES PRETS BRUTS
NDIAYE ALIOUNE BADARA	705 470
GASSAMA KHADIM	700 000
FALL NENE	673 234
ACCROMBESSI FELIX GUY	672 397
TALL SANE	635 404
MBAYE DJIBRIL KA	634 019
NDIAYE PAPAABDOULAYE	577 756
DIOUF BABACAR	575 113
DOUCOURE NIMA	550 000
SIMAL COURA	529 822
SY DOUDOU	500 000
LOUM IBRAHIMA	500 000
TRAORE KHASSIM MELHEM DIOP	500 000
THIAW FATOU	460 886
DIENG OUMY	443 831
DIOP OUSMANE	380 542
NIANG SERIGNE BABACAR	366 282
NGAMPIKA ZON RHETT ARNAUD	360 301
SARR SENY	350 000
DIATTA KHADIDIATOU THIORO DIANKE	346 683
KACHEIKH MARTIN	309 111
NIANG KHADIME	272 822
IDRISSA OUSMAREINATOU	169 986
GAYE FAMA	138 453
MBENGUE MOHAMADOU MANSOUR	137 082
TOTAL	305 576 379

COFINA SENEGAL
ETAT DES RESSOURCES AFFECTEES ET DES CREDITS CONSENTIS SUR RESSOURCES AFFECTEES DIMF 2014
AU 31 DECEMBRE 2022 (en francs CFA)

LIBELLES	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME	TOTAL
RESSOURCES AFFECTEES		1 333 245		1 333 245
CREDITS CONSENTIS SUR RESSOURCES AFFECTEES				-
dont crédits en souffrance				-
TOTAL				

COFINA SENEGAL
ETAT DES VALEURS IMMOBILISEES
AU 31 DECEMBRE 2022

DIMF 2015

(en francs CFA)

Code	LIBELLES	MONTANT BRUTS	AMORT/PROV	MONTANT NETS
D1A	Immobilisations financières			
DIÉ	Titres de participation			
DIL	Titres d'investissement			
D1S	Dépôts et cautionnement	267 207 461		267 207 461
D23	Immobilisations en cours	649 550 893		649 550 893
D24	<i>Incorporelles</i>			
D25	<i>Corporelles</i>	649 550 893		649 550 893
D30	Immobilisations d'exploitation	3 778 797 036	1 797 883 929	1 980 913 107
D31	<i>Incorporelles</i>	350 807 771	320 234 781	30 572 990
D32	Droit au bail			
D33	Autres éléments du fonds commercial			
D34	Frais d'établissement			
D35	Autres immobilisations incorporelles			
D36	<i>Corporelles</i>	3 427 989 265	1 477 649 148	1 950 340 117
D40	Immobilisations hors d'exploitation			
D41	<i>Incorporelles</i>			
D42	Droit au bail			
D43	Autres éléments du fonds commercial			
D44	Autres immobilisations incorporelles			
D45	<i>Corporelles</i>	53 956 554	23 620 643	30 335 911
	Immobilisations acquises par réalisation de garantie			
D46	<i>Incorporelles</i>			
D47	<i>Corporelles</i>	983 588 386-		983 588 386

COFINA SENEGAL
ETAT D'AFFECTATION DU RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2022

DIMF 2016

(en francs CFA)

Code	LIBELLES	Proposition de répartition	Répartition effective
L80	<u>DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER</u>		
L70	Résultat de l'exercice (+/-)		
770	Report à nouveau (+/-)		
	RESULTAT A AFFECTER	933 103 658	
772	<u>AFFECTATION DU RESULTAT BENEFICIAIRE</u>		
773	Réserve générale		
774	Réserves facultatives		
776	Autres réserves		
777	Report à nouveau bénéficiaire		
	Autres affectations	139 965 549	
776	<u>AFFECTATION DU RESULTAT DEFICITAIRE</u>		
778	* Report à nouveau déficitaire		
779	* Prélèvements sur les réserves		
	Autres		

COFINA SENEGAL
ETAT DE TRAITEMENT DE LA REEVALUATION
AU 31 DECEMBRE 2022

DIMF 2018

(en FCFA)

Biens Réévalués	Date de réévaluation	Nature de		Methode de		valeurs Avant réévaluation	Valeur réévaluées	Ecart de réévaluation
		Libre	Légale	Incidiaire	Coûts actuels			
						NEANT		
TOTAL								

RUFISQUE - Imprimerie nationale DL n° 7608